

Paris, le 29 AVR. 2020

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans mon précédent courrier, je vous ai fait part des premières mesures d'urgence prises par la Ville pour faire face à la crise sanitaire, en lien étroit avec la préfecture de région, la préfecture de police et les autorités sanitaires. Depuis, la connaissance de l'épidémie a progressé et, en lien avec les décisions nationales à venir, je vous informe que nous préparons une stratégie de sortie du confinement.

Cette stratégie intègre le fait que, dans l'attente d'un vaccin et de traitements curatifs validés par les autorités sanitaires, notre pays et notre ville devront vivre pendant plusieurs mois avec le risque de contamination.

Avant de vous la détailler, je tiens à remercier à nouveau très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui se battent jour et nuit contre le virus et sauvent des vies, assurent la continuité des services publics ou grâce auxquels nous pouvons quotidiennement mener une vie la moins bouleversée possible. Je salue les très nombreuses initiatives citoyennes de solidarité et de convivialité qui se sont créées et dont j'espère qu'elles perdureront. Vous qui êtes si essentiels à la vie des Parisiennes et Parisiens et dont l'apport se mesure au quotidien, je souhaite également vous dire merci pour votre collaboration.

Enfin, je remercie aussi toutes les Parisiennes et les Parisiens qui, depuis le début du confinement, ont montré beaucoup de sérieux dans l'application des règles et, une nouvelle fois, ont été solidaires des personnes les plus fragiles et les plus isolées.

Pour les temps à venir, nous devons donc apprendre à vivre avec cette épidémie. Nous devons pendant plusieurs mois intégrer dans toutes nos rencontres avec les autres, tous nos déplacements, la nécessité de nous protéger et de protéger nos proches et nos semblables. Nous devons aussi concilier la protection la plus forte, en particulier pour les plus fragiles, avec un redémarrage de la vie économique et sociale. Sans cela, nous ajouterions de la crise à la crise, avec des conséquences sociales et humaines également dramatiques. Face à cette situation inédite, il nous revient de trouver un équilibre.

Pour y parvenir, l'approche que je porte avec l'ensemble de la municipalité à pied d'œuvre, en lien avec les autorités nationales, repose sur quatre piliers : faciliter la protection pour soi et les autres ; adapter le fonctionnement de la Ville ; mener une action spécifique en direction des plus vulnérables ; soutenir les forces vives et la reprise de notre économie.

Avec les présidents de groupe qui compose le Conseil de Paris, nous avons souhaité que la démocratie locale, pluraliste, continue à vivre. Nous avons donc pris la décision de réunir le Conseil de Paris, le 28 avril.

En s'ajoutant aux réunions quotidiennes avec les maires d'arrondissement et l'ensemble des groupes politiques, ce Conseil a permis de construire ensemble, dans le cadre d'un débat démocratique, les mesures pour maîtriser le déconfinement, être aux côtés des plus fragiles et soutenir toutes les forces vives de notre Ville.

Se protéger soi et les autres

Porter un masque

Depuis le début de la crise, tous les agents de la Ville mobilisés dans la continuité des services publics sont équipés de masques et de toutes les autres protections indispensables à l'exercice sécurisé de leurs métiers. Par ailleurs, la Ville a puisé dans ses stocks stratégiques, constitués et renouvelés régulièrement ces dernières années, plus de 5 millions de masques pour équiper les professionnels de santé et aider d'autres territoires dans le besoin. Alors que l'ensemble de l'activité municipale a vocation à reprendre progressivement, la Ville a d'ores et déjà commandé 20 millions de masques supplémentaires pour assurer l'équipement de ses 50.000 agents dans la durée. Nous estimons en effet les besoins des services à plus de 3 millions de masques par mois. Nous reconstituerons bien entendu nos stocks au fur et à mesure.

En plus de cette protection des personnels soignants et des agents de la Ville, nous avons engagé une action pour protéger les Parisiens. Pour cela, j'ai décidé de faire fabriquer 2,2 millions de masques en tissu qui répondent aux normes fixés par les autorités, lavables et réutilisables entre 10 et 20 fois, qui seront donnés aux habitants. Il s'agit d'un investissement important de plus de 3 millions d'euros. Les premiers masques seront disponibles au tout début du mois de mai. Ils seront prioritairement donnés à nos aînés, selon un circuit de distribution de proximité, en lien avec les mairies d'arrondissement, avant une distribution plus large à l'ensemble des Parisiens.

Convaincue depuis le début de la nécessité de porter des masques pour faire face à l'épidémie et réussir le déconfinement, j'ai pleinement conscience que les Parisiennes et les Parisiens auront besoin de plusieurs masques par personne et de les renouveler. La dotation initiale de la Ville ne suffira donc pas. C'est pourquoi elle a aussi pour objet, grâce à une commande massive et qualitative, d'aider au développement d'une offre nationale et locale. Pour que cette offre à prix raisonné se développe, nous allons également inciter les centrales d'achat privées à mobiliser les producteurs locaux dont le savoir-faire est reconnu depuis des décennies.

Disposer de gel hydro-alcoolique et de savon en libre-service

Nous savons que l'hygiène des mains est le fondement de la lutte contre la propagation du Covid-19, comme de tout virus.

C'est pourquoi nous allons systématiser la présence de gel hydro-alcoolique ou de savon dans l'espace public, à travers l'installation de distributeurs dans tout Paris. Ils seront disposés dans l'espace public (arrêts de bus, sanisettes, espaces verts, grandes places, promenades sportives) et au niveau des entrées des établissements municipaux recevant du public (mairies d'arrondissement, gymnases, bibliothèques, conservatoires...).

Cela sera généralisé dans les équipements au moment du déconfinement, sans évidemment remplacer la nécessité de se laver les mains dans tous les lieux où des sanitaires sont disponibles.

Dans ce cadre, nous travaillons également très étroitement avec les grands opérateurs de transports (SNCF, RATP, Vélib...) pour qu'ils mettent eux aussi à disposition de leurs usagers des distributeurs de gel.

S'agissant de la désinfection du mobilier urbain, les sanisettes le sont régulièrement depuis le début du confinement, comme les toilettes complémentaires que nous avons installées. C'est le cas également des rampes aux entrées et sorties de métro. Cette désinfection se poursuivra sur d'autres mobiliers urbains à partir de la sortie de confinement.

Concernant les aires de jeu pour enfants, les autorités sanitaires nous ont indiqué que la solution hydro-alcoolique n'était pas recommandée pour les plus jeunes (irritation des mains, risque d'ingestion...). C'est pourquoi, en lien avec Eau de Paris, nous travaillons à l'équipement en savon des points d'eau à proximité des jeux pour enfants. J'ai aussi demandé à toutes les grandes enseignes commerciales de mettre à disposition du public de la solution hydro-alcoolique à l'entrée de leurs établissements. Nous travaillons à sensibiliser l'ensemble des commerçants parisiens pour qu'ils proposent du gel à leurs clients.

Pour que ces distributeurs soient aisément identifiables, nous œuvrons à la création d'une identité graphique qui pourra être partagée avec tous les autres acteurs qui mettront en place des distributeurs de gel.

Enfin, comme pour les masques, nous soutenons la production locale de produits hydro-alcooliques.

Réaliser des tests

Les tests joueront un rôle clé dans la sortie du confinement afin d'éviter un rebond de l'épidémie. Il s'agira de combiner les tests PCR (*Polymerase Chain Reaction*), que nous utilisons déjà, notamment dans le plan de dépistage massif mené dans les Établissements d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), et les tests sérologiques, une fois leur fiabilité assurée, qui seront utiles pour déterminer l'immunité au virus.

Pour tous les EHPAD parisiens, public et privés, nous avons réalisé des tests en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour tous les personnels soignants et tous les résidents. Il en est de même dans les foyers d'accueil médicalisés pour adultes en situation de handicap et les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU). Les résidents d'autres structures d'accueil collectif ont aussi été testés, à l'image de la Halte des femmes de l'Hôtel de Ville, dont toutes les pensionnaires ont été dépistées. D'autres solutions seront expérimentées, à l'image de la cabine de télédiagnostic que nous testons au pied d'un foyer de travailleurs migrants, dans le 19^{ème} arrondissement.

Nous continuerons à mener ces campagnes sur d'autres publics, comme l'ensemble des agents municipaux, en commençant par ceux en contact avec les Parisiennes et les Parisiens.

Une cartographie de Paris, actuellement dressée avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) en analysant des données anonymisées, nous permettra, si tel ou tel secteur géographique est davantage touché par l'épidémie, de mettre en œuvre des circuits de dépistage massifs pour cantonner les foyers d'infection et donc éviter la réapparition de « *clusters* ».

Proposer un hébergement individuel des malades

En partenariat avec une coalition d'acteurs, AP-HP, professionnels de santé, acteurs de la médecine de ville, le groupe Accor et tous ceux qui veulent s'y joindre, nous avons lancé une opération appelée « Covisan ». Il s'agit de mettre à disposition des chambres d'hôtel à proximité des hôpitaux. Les personnes testées positives au Covid-19 pourront ainsi, si elles le souhaitent, disposer d'une chambre, pendant deux semaines, c'est-à-dire le temps de la quatorzaine, dans des hôtels parisiens. Elles y disposeront d'un suivi médical et d'un accompagnement adapté. Cette action doit nous aider à éviter les reprises de propagation du virus en évitant les sur-contaminations familiales ou de voisinage.

Adapter le fonctionnement de la Ville

Dès les premiers signes de l'épidémie, toutes les directions de la Ville ont mis en place des plans de continuité d'activité. Je tiens encore une fois à remercier tous les agents du service public qui nous ont rappelé à cette occasion la force de leur engagement au service de la collectivité.

Accueillir les enfants

Depuis le début de la crise et y compris pendant les vacances scolaires, nous avons ouvert l'accueil des enfants des personnels soignants, des pompiers, des policiers mais également des agents travaillant dans les services funéraires et les commerces alimentaires dans toutes les écoles et crèches parisiennes, et ce gratuitement.

Au-delà de cet accueil lié à l'urgence, la question qui se pose aujourd'hui est celle de la réouverture progressive des écoles et des collèges. Dans ce domaine, la Ville a une double responsabilité, vis-à-vis des familles et, en tant qu'employeur, de ses agents. Nous avons évalué à 400.000 le nombre de masques nécessaires par semaine pour tous les agents de la Ville qui travaillent dans les écoles et les crèches parisiennes.

La reprise de ce service public est essentielle pour lutter contre l'aggravation des inégalités scolaires, et permettre progressivement aux parents de reprendre le travail. Pour autant, je ne transigerai pas avec les questions de sécurité sanitaire qu'elles soulèvent.

J'ai écrit au Ministre de l'Education nationale pour lui demander des précisions et appeler à une stratégie qui garantisse cet impératif.

Une piste que j'ai proposée serait d'échelonner le retour à l'école selon les métiers des parents, en commençant par ceux essentiels à la reprise de l'activité (soignants, agents des services publics, employés des transports, commerçants, travailleurs du BTP...) ou dans l'impossibilité de télétravailler. La situation des familles monoparentales et des enfants en situation de handicap doit également être prise en compte.

Garder une ville propre

Comme chacun d'entre nous peut le constater, le service public municipal est au rendez-vous : chaque jour, éboueurs, conducteurs d'engins et balayeurs sont à pied d'œuvre sur le terrain et je tiens à les en remercier. La collecte des déchets ménagers, première des priorités, est pleinement assurée, que ce soit par la Ville ou par ses prestataires. Je me réjouis des nombreux remerciements qu'ils reçoivent de la part des habitants.

Le nettoyage des souillures se poursuit également. 30 tonnes d'encombrants continuent à être collectées chaque jour depuis le début du confinement et 430 km de chaussées ainsi que 200 km de trottoirs sont aspirés chaque jour. Les équipes de la Propreté de Paris ont poursuivi les actions de lavage des rues. Cette organisation adaptée associe quotidiennement les maires d'arrondissement, afin de pouvoir prioriser les tâches ainsi que les secteurs d'intervention.

Par application du principe de précaution, nous avons décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'usage de l'eau non-potable pour le nettoyage, en raison de la détection de traces infimes de Covid-19 par le laboratoire d'Eau de Paris. Le nettoyage à l'eau se poursuit mais avec de l'eau potable.

Assurer la sécurité

Dans un contexte où la grande majorité des forces de police et de gendarmerie sont mobilisées sur le respect du confinement, il est nécessaire de maintenir des moyens conséquents pour lutter contre la délinquance (cambriolages d'appartements et de commerces, trafic divers, violences intra-familiales, tapage, etc.) dont nous craignons des résurgences fortes.

J'ai alerté le Ministre de l'Intérieur sur la dégradation de l'insécurité dans certains quartiers du nord-est parisien du fait de la persistance du trafic de stupéfiants dans les rues désertées par les habitants qui respectent le confinement. J'ai demandé à ce que les policiers des commissariats parisiens puissent se reconcentrer sur la sécurité publique du quotidien, qui est la priorité des Parisiennes et des Parisiens. La sécurisation des rues de la capitale dans des quartiers où les habitants subissent déjà des conditions de confinement plus dures qu'ailleurs en raison de l'exiguïté des logements est une nécessité absolue.

Les agents de sécurité de la Ville de Paris participent activement au respect du confinement aux côtés de la police nationale, la loi d'urgence sanitaire leur ayant confié les prérogatives de police nécessaires pour sanctionner les infractions au confinement, à l'instar de tous les policiers municipaux de droit commun. Nos agents effectuent plusieurs milliers de contrôles tous les jours à l'occasion de leurs patrouilles de tranquillité publique. Ils sont également mobilisés sur les évictions d'intrus hors des équipements municipaux et des jardins fermés et sur la bonne gestion des distributions alimentaires ou des mises à l'abri de personnes vulnérables. Cette situation exceptionnelle démontre une nouvelle fois la nécessité de disposer d'une police municipale parisienne, assumant des missions de proximité et travaillant en parfaite coordination avec la police nationale. Il ne reste plus qu'à obtenir la reconnaissance définitive du statut de nos agents par la loi, que le Ministre de l'Intérieur s'est engagé à faire aboutir au plus vite.

Dans ce cadre, protéger les femmes et les enfants exposés aux violences conjugales et intra-familiales est une préoccupation permanente. Avec le Président et le Procureur de la République du Tribunal de Paris, le Préfet de Police et le Préfet d'Île-de-France, nous avons réaffirmé que cette question était une priorité. En parallèle, les associations qui viennent en aide aux victimes se sont réorganisées pour continuer à les accompagner pendant le confinement, et nous allons plus loin dans le soutien que nous leur apportons. La Ville a renforcé le co-financement existant avec l'État d'un dispositif d'hébergement et de prise en charge des conjoints violents afin de maintenir les victimes dans le domicile familial. En parallèle, nous mettons aussi à disposition une dizaine de logements pour les femmes et les enfants victimes contraints de quitter leur domicile en urgence et finançons des associations spécialisées qui assurent le suivi et l'accompagnement de ces victimes.

Enfin, la Ville a élaboré une fiche ressources avec les numéros d'appels nationaux et les dispositifs d'accès au droit proposés par la municipalité en la diffusant très largement, notamment dans les commerces actuellement ouverts à Paris.

Continuer à pouvoir se déplacer quand c'est nécessaire

Le fonctionnement des transports en commun est, pour une ville dense comme Paris et sa métropole, une des clefs du déconfinement. Mais il s'agit de ne pas en faire un accélérateur de contamination.

Pour relever ce défi je considère que nous devons y appliquer des règles barrières supérieures à celles appliquées dans l'espace public, avec port du masque obligatoire et présence de gel hydro-alcoolique à toutes les stations de métro, dans les arrêts d'autobus et les stations de tramway. Pour respecter les distances de sécurité, l'offre de transport doit être soutenue. Pour que les agents de la RATP puissent travailler, il est important que leurs enfants soient accueillis à l'école. De plus, les entreprises qui le peuvent doivent permettre à leurs employés d'arriver plus tôt ou de partir plus tard pour lisser les heures de pointe. Nous appliquerons ce principe pour les agents de la Ville qui ne peuvent télétravailler. Enfin, nous développerons d'autres modes de déplacement comme le vélo.

Ces positions sont pleinement partagées par le Préfet de la Région Île-de-France, la Présidente de la Région et les Présidents de département avec qui Paris siège au sein d'Île-de-France Mobilités.

Ensemble, nous allons ainsi travailler au développement de pistes cyclables, notamment le long des lignes de métro 1, 4, et 13, en lien avec les conseils départementaux de petite couronne. Il s'agit d'éviter un retour à l'usage de la voiture, dont les émissions aggraveraient la crise sanitaire, et de limiter le plus possible le nombre d'usagers du métro. Nous mènerons ce travail également en étroite concertation avec les territoires et communes limitrophes ainsi que la Métropole du Grand Paris.

Le service Vélib', qui a été maintenu pendant la crise et rendu gratuit, notamment pour faciliter le déplacement des personnels soignants, s'adaptera lui aussi, en particulier avec la mise en place de distributeurs de gel hydro-alcoolique dans les stations pour que les vélos ne soient pas facteurs de contagion.

Funéraire : de nouvelles mesures pour accompagner les familles en deuil

Les agents du service funéraire, encore plus que d'habitude, donnent aux familles toute leur empathie et leur aide pour traverser un moment douloureux dans les meilleures conditions possibles. Je connais la haute exigence de leur travail et les profondes qualités humaines dont ils font preuve. Ils ont toute notre gratitude. Plus que quiconque, ils savent que les funérailles actuelles ne peuvent pas pleinement remplir leur office pour réaliser l'indispensable travail de deuil.

C'est pourquoi, j'ai demandé à Eric Azière, Président du groupe UDI-MODEM au Conseil de Paris, de me faire des propositions pour accompagner les familles parisiennes dans leur deuil et inscrire l'épidémie dans la mémoire collective de notre ville. Il le fera avec le soutien de nos agents et en lien avec tous les groupes du Conseil de Paris, ainsi que de Pénélope Komitès, mon adjointe en charge notamment des affaires funéraires, et de Catherine Vieu-Charier, mon adjointe en charge de la mémoire.

J'y attache la plus grande importance car, pour se projeter dans l'avenir, il faut pouvoir, entouré de ceux que l'on aime, dire au revoir à ceux que l'on a aimés, honorer leur mémoire et célébrer leur souvenir.

Proposer une action spécifique pour les plus vulnérables

Nous mesurons tous les jours combien cette crise révèle les fractures et les inégalités de notre société. Dans ces moments difficiles, la Ville de Paris doit plus que jamais être solidaire.

Répondre aux questions des Parisiens

La Ville a largement renforcé son numéro d'appel, le 3975, pour répondre aux questions des Parisiennes et Parisiens. Ce centre d'appel, véritable cellule d'écoute et d'accompagnement, reçoit plus d'appels chaque semaine, avec en moyenne 3.522 appels par jour et plus de 62 000 appels au total depuis le début du confinement. Je remercie vivement les agents de la Ville qui y répondent 7 jours sur 7. Le 3975 est aussi accessible aux usagers malentendants via Paris.fr.

Être auprès des personnes âgées

La Ville a lancé une campagne d'appels via le dispositif CHALEX. Les personnes inscrites sont appelées par près de soixante volontaires de la Ville de Paris. L'objectif de ces appels est de rappeler les mesures de protection, de s'assurer qu'aucun besoin essentiel n'est laissé sans réponse, mais aussi d'orienter vers des dispositifs de soutien psychologique ou de lutte contre l'isolement, dont « Paris en compagnie ». Les gardiens d'immeuble, en particulier ceux des immeubles des bailleurs sociaux, ont également été incités à signaler les personnes en difficulté.

La Ville a lancé un appel à la mobilisation auprès de ses agents, pour apporter des renforts de personnel sur ses missions prioritaires. 400 agents de la ville sont venus renforcer les EHPAD gérés par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP). Depuis le 7 avril, nos aînés les plus isolés reçoivent des appels réguliers de la part de plusieurs personnalités parmi lesquelles Elsa Zylberstein, Yamina Benguigui, Catherine Frot, Christophe Lambert, Franck Dubosc, Gad Elmaleh, François-Xavier Demaison, Andréa Ferréol, François Berléand, Dave, Liane Foly – la liste s'enrichit de jour en jour. Chacun de ces artistes crée à sa façon un lien avec une personne isolée, qu'il s'agisse de la simple prise de nouvelles, d'un échange ou de la lecture d'une œuvre.

De même, nous permettons à nouveau dans les EHPAD la visite de bénévoles pour accompagner les personnes âgées isolées, outre les visites des proches, sous conditions sanitaires très strictes.

Aider les familles les plus fragiles

Alors que beaucoup de familles subissent des pertes de revenus, nous avons décidé de leur apporter une aide exceptionnelle. Pour y arriver, nous avons pu compter sur l'aide de la CAF et de son directeur, Tahar Belmounes, que je tiens à remercier, et à travers lui ses équipes. Ce geste est destiné aux familles bénéficiant des tarifs de cantine les plus abordables (0,13€/repas, 0,85€/repas et 1,62€/repas).

Pour répondre à l'urgence, elle a été versée automatiquement sur leur compte : les bénéficiaires ont ainsi reçu un versement automatique selon un forfait de base par familles de : 150€ pour le tarif 1, 100€ pour le tarif 2 et 50€ pour le tarif 3. 50€ supplémentaires ont été versés à partir du deuxième enfant, dans la limite de 3 enfants, à chacune des familles bénéficiaires.

Cette aide, d'un montant global de 3,5 millions d'euros entièrement financée par la Ville de Paris, a bénéficié à 29 322 familles parisiennes, soit 53 266 enfants.

Par ailleurs, pour aider les familles à avoir accès à une alimentation de qualité, et soutenir les maraîchers de proximité, nous avons créé les « paniers des essentiels ». Nos deux délégataires des marchés alimentaires parisiens proposent ainsi une offre de produits frais et de qualité sous la forme d'un panier de fruits et légumes à 20 € pour 10 kg. La vente est proposée aux personnes suivies par des associations de solidarité et via les fichiers de la DASES et du CASVP. L'objectif est de distribuer chaque jour 2 000 paniers. La distribution est répartie dans le 18ème, le 15ème, le 14ème et le 11ème. A très brève échéance, nous y ajouterons la livraison par vélo cargo pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées ou les personnes seules avec de jeunes enfants. Il est ainsi prévu des distributions dans les 13ème, 17ème et 19ème arrondissements.

Soutenir les étudiants

La Ville, aux côtés des établissements d'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante parisienne, agit pour que l'ensemble des étudiants parisiens disposent de toutes les informations concernant les dispositifs financiers, d'aide alimentaire, de formations et d'appui psychologique mobilisés pour eux dans cette période exceptionnelle.

Pour répondre aux situations de précarité, le CROUS de Paris et les établissements d'enseignement supérieur ont mis en place des aides financières exceptionnelles. Bien sûr, le versement des bourses est maintenu. S'y ajoutent la suspension des loyers pour celles et ceux qui ont quitté leur logement CROUS et l'octroi de nouvelles aides financières pour les étudiants les plus en difficulté. Des aides alimentaires sont également à la disposition des étudiants grâce à la mise en place de bons d'achat dans des supermarchés par le CROUS de Paris et le maintien de l'ouverture des épiceries solidaires (AGORAÉ) pendant la période de confinement.

Diverses initiatives d'aide à la poursuite d'études et de formations en ligne ont été mises en place et ont été relayées par la Ville vers l'ensemble des étudiants parisiens. Nous avons également maintenu les activités de permanences d'écoutes et d'aide psychologique et diffusé cette information auprès des étudiants pour les aider à affronter cette période difficile.

Enfin, la Maison des Initiatives Étudiantes est pleinement mobilisée pour communiquer toutes les informations importantes, organiser des formations à distance et les aider à maintenir les liens. Les étudiants ont largement contribué à l'élan de solidarité des Parisiens. Ils ont été nombreux à s'inscrire sur la plateforme jemengage.paris.fr dès le début de cette crise sanitaire ou à répondre à l'appel de différentes associations.

Soutenir les locataires du parc social

Dans le moment difficile que nous traversons, et pour faire face aux conséquences de la crise du Covid-19, les bailleurs sociaux de la Ville de Paris – Paris Habitat, la RIVP et Elogie-Siemp – se mobilisent pour venir en aide et accompagner au mieux leurs locataires qui rencontrent des difficultés. Quatre mesures ont ainsi été décidées.

Les locataires pourront se voir proposer un échelonnement des loyers impayés, d'une durée adaptée à leur situation, et bénéficieront d'un accompagnement renforcé pour l'apurement de leurs dettes.

Pour protéger les locataires les plus fragiles, a également été décidé un moratoire sur les contentieux liés aux difficultés de paiement de loyers du fait de la crise pour tous les locataires engagés dans cette démarche.

Par ailleurs, pour les locataires s'acquittant d'un supplément de loyer de solidarité (SLS) et qui subiraient des baisses de revenus, le bailleur prendra en compte l'évolution des revenus en temps réel pour ajuster au plus tôt le montant du surloyer à la baisse.

Enfin, pour soutenir le pouvoir d'achat des locataires, Paris Habitat, premier bailleur social de la Ville, a décidé d'ajuster le calendrier des régularisations de charges. Prévues pour le mois de juin, elles seront avancées pour les locataires créditeurs, et s'appliqueront dès le début du mois de mai.

Concrètement, cela signifie que 56.000 locataires bénéficieront en avance d'un remboursement de charges, pour un montant total de 10 millions d'euros.

Pour les 21.000 locataires débiteurs, les régularisations seront repoussées au mois de juillet pour permettre aux équipes sociales du bailleur d'assurer un suivi individuel des situations, et proposer un échéancier dans la durée aux familles qui en auront besoin.

Aider les personnes en situation de précarité

Depuis le début du confinement, 15.000 repas sont distribués chaque jour dans les 10 restaurants solidaires du CASVP, sur 3 points de distribution (Carreau du temple, Grands Voisins et Barbès), devant 22 paroisses diocésaines ou encore grâce aux maraudes de la Protection Civile et du Samu Social de Paris.

Prendre en charge les usagers de stupéfiants

À ce jour, sur le territoire parisien, une vingtaine de structures spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des usagers de drogues (CAARUD, CSAPA, espaces de repos, salle de consommation à moindre risque) fonctionnent.

Leurs missions et activités sont assurées de manière adaptée, en intégrant le respect des mesures barrières et en associant aussi une surveillance Covid-19. Les maraudes de réduction des risques et de médiation sociale sont maintenues et pour plusieurs renforcées, certains opérateurs ayant redéployé une partie de leurs équipes. Deux des trois bus mobiles circulent, et les tournées des maraudes ont été revues pour ajuster au mieux leurs interventions. Les professionnels de l'addictologie et de la réduction des risques, intervenant dans les lieux d'accueil ou au cours de maraudes, relaient les messages sanitaires importants auprès des usagers de drogues pour qu'ils respectent les gestes barrières et continuent de les accompagner.

La mise à l'abri des usagers en errance est poursuivie. Aujourd'hui, 320 personnes sont suivies dans ce cadre. 58 places supplémentaires sont ouvertes depuis le 10 avril 2020, grâce à la réquisition, par le Préfet de la Région Ile de France, de deux hôtels en lien avec le Samu Social de Paris et avec l'appui de la DRIHL. La Ville de Paris assure la sécurisation de ces hôtels et l'ARS Île-de-France finançant le volet d'accompagnement médico-social du dispositif.

Pallier les inégalités face à l'information

Afin de pallier les inégalités face à l'information, la Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec l'association Vers Paris sans sida, lancent une campagne de communication inclusive adaptée aux conditions de vie de chacune et chacun.

Plusieurs publics sont concernés : les personnes allophones, les personnes mal logées ou à la rue, les travailleurs sans-papiers et les demandeurs d'asile.

Soutenir la société civile

Dès les premiers jours de la crise, la Ville a souhaité également être au côté des acteurs économiques et associatifs, mesurant avec lucidité l'impact des effets profonds de cette crise sanitaire sur la société civile. C'est pourquoi, la Ville a mis en place des mesures de soutien et d'accompagnement en complément des actions déployées par l'État et la Région Île-de-France.

Les mesures d'urgence prises pour soutenir la trésorerie des acteurs concernent notamment le gel des loyers perçus par la Ville de Paris et ses bailleurs pour les acteurs économiques et associatifs, la suspension des paiements des taxes et redevances qui restent dues jusqu'au 30 juin prochain, ou encore l'accélération des délais de paiement de la Ville.


Pour être aux côtés des acteurs économiques et demeurer attentive aux difficultés de la société civile, la Ville échange chaque semaine avec les fédérations, syndicats professionnels et les partenaires institutionnels du milieu économique pour accompagner les commerçants et professionnels parisiens et pour anticiper la sortie du confinement. Après concertation avec les acteurs économiques, des mesures supplémentaires de la Ville seront décidées afin de soutenir les acteurs les plus gravement affectés.

Pour offrir une visibilité aux commerçants de proximité et rendre service aux Parisiennes et aux Parisiens isolés et fragiles qui ne peuvent pas sortir de chez eux, la Ville a mis en place un annuaire des commerçants qui proposent des livraisons à domicile. Par ailleurs, dans l'attente de la reprise des marchés alimentaires souhaitée par la Ville, un système de commande et de retrait à l'entrée des marchés couverts de paniers alimentaires a été mis en place. Enfin, dans les tous prochains jours, tous les Parisiennes et les Parisiens pourront effectuer une commande en ligne via paris.fr des produits de leurs commerçants des marchés découverts, et les recevoir à leur domicile.

Toutes ces mesures, ainsi que la préparation du déconfinement, sont quotidiennement exposées et discutées avec l'ensemble des maires d'arrondissement et des présidents de groupes. Le Conseil de Paris du 28 avril et celui qui se tiendra le 18 mai, sont organisés dans des conditions techniques adaptées pour respecter les gestes barrières. Diffusés sur Internet, ils permettent aux élus de débattre publiquement de ces mesures, et de ce que nous devons faire pour la suite.

En vous remerciant une nouvelle fois, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en notre total dévouement pour Paris, pour celles et ceux qui la font vivre.

Bien à vous,



Anne HIDALGO